

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 21 mars 2018 à 19:30 heures.

**PRÉSENCES :** M. François Poirier (Auclair), M. Jean-Guy Roussel (Biencourt), M. Fernand Albert (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Pierrette Pelletier (St-Jean-de-la-Lande), M. Jean-Jacques Bonenfant (St-Juste-du-Lac), M. Alain Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également Mme Jacinthe Potvin et M. Maxime Groleau (RIDT).

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Jean-Jacques Bonenfant, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-1266**

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

M. Maxime Groleau effectue la lecture du dernier procès-verbal et en fait un suivi rapide, pour la rencontre tenue le 31 janvier 2018.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Ouellet, appuyé par M. Fernand Albert, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 31 janvier 2018 soit accepté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-1267**

3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Mme Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Jean-Jacques Bonenfant, appuyé par M. Jean-Guy Roussel, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

**COMPTES PAYÉS AU 21 MARS 2018**

Purolator Inc	48.78 \$
Ministre du Revenu du Québec	314.84 \$
Financière Banque Nationale	1 146.26 \$
Caisse Pop.St-Juste-du-Lac	197.94 \$
Caisse Pop.Desjardins des Lacs de Témiscouata	1 022.89 \$
Banque Nationale du Canada	503.98 \$
Caisse Pop.desjardins du Transcontinental	278.60 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	1 022.88 \$
Banque Nationale du Canada	338.16 \$
Financière Banque Nationale	863.96 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	659.96 \$
Caisse Pop. St-Juste-du-Lac	61.84 \$
Caisse Pop.Desjardins du Transcontinental	66.32 \$
Recyc-Québec	885.28 \$
Albert Fernand	68.40 \$
Bell Canada (ligne 1-800)	36.47 \$
Cloutier Michaël	40.00 \$
Gallant Claude	63.00 \$
Garon Gilles	27.00 \$
Groleau Maxime	520.06 \$
Groupe Coopératif Dynaco	645.83 \$
GroupeEcho	57.49 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	34.50 \$
La Capitale assurance	3 058.93 \$
Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup	206.96 \$
Laurentide Re/Sources Inc	3 486.44 \$
Lebel Yves	48.60 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	1 863.56 \$
Lévesque Ouellet Keven	23.40 \$
MonBuro.ca	287.81 \$
Municipalité de Dégelis	3 709.69 \$
Nortrax Inc	1 737.56 \$
Nova Envirocom	2 484.51 \$
Ouellet Jean-Pierre	17.10 \$
Pelletier Claude	43.20 \$
Pièces Témis Inc	72.38 \$
Poirier Francois	71.11 \$
Potvin Jacinthe	48.60 \$
SAAQ	1 695.21 \$

St-Pierre André	64.80 \$
Témis Chevrolet Buick GMC Ltée	528.48 \$
Bolduc Simon	46.80 \$
Bell ligne watt (1-800)	36.47 \$
Bell Canada	912.65 \$
Bell Mobilité	62.27 \$
Conteneur KRT Inc	7 234.47 \$
Master Card	1 537.00 \$
Hydro-Québec	2 547.48 \$
Lévesque Linda	51.31 \$
Pelletier Gilles	19.80 \$
Roussel Jean-Guy	116.21 \$
Services Sanitaires A. Deschesnes	108 397.87 \$
Société VIA Inc	13 149.22 \$
<b>Total payés :</b>	<b>162 464.33\$</b>

COMPTES À PAYER AU 21 MARS 2018

Bell Canada (ligne 1-800)	27.60 \$
Conteneurs KRT Inc	2 433.86 \$
Dubé Richard F.	43.01 \$
Éco-L'Eau	432.89 \$
Ferme Yves Pelletier	431.16 \$
Financière Banque Nationale	7 001.60 \$
Gravier Bérubé & Fils	431.16 \$
Groupe Coopératif Dynaco	325.86 \$
Imprimerie Excel Inc	3 788.43 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	90.84 \$
La Capitale assurance	3 082.09 \$
Lamontagne ruche	227.10 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
Marisol Dionne	157.50 \$
Master card	976.66 \$
MonBuro.ca	265.13 \$
Pièces Témis Inc	14.84 \$
Ouellet Transport	375.00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	6 266.14 \$
Services sanitaires A. Deschesnes Inc	106 577.65 \$
<b>Total à payer:</b>	<b>133 077.29\$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2018-1268

4) ADMINISTRATION

a) État des résultats vérifiés au 31 décembre 2017

M. Maxime Groleau effectue la présentation des états financiers vérifiés au 31 décembre 2017. Ceux-ci ont été préparés par Raymond Chabot Grant Thornton et M. Groleau effectue aussi une lecture du rapport aux responsables de la gouvernance.

Il est proposé par Mme Pierrette Pelletier, appuyé par M. François Poirier, d'approuver les états financiers vérifiés de la RIDT au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2018-1269

Une copie sera transmise à chaque municipalité membre afin que les conseils municipaux les entérinent aussi.

b) Aide-mémoire de collecte 2018-2019

L'impression et le découpage des aide-mémoires est en cours. Par la suite, les aimants doivent être installés et il se peut que le tout ne soit pas prêt d'ici le début avril pour toutes les municipalités.

Si les documents ne peuvent pas être distribués d'ici la fin de la dernière période apparaissant sur l'ancien, les municipalités concernées seront avisées.

Les versions électroniques seront quand même disponibles sur le site web de la RIDT, sur sa page Facebook en plus d'être envoyées par courriel aux municipalités

c) Contrat - Tri et mise en marché des matières recyclables

En avril 2016, à la suite d'un appel d'offre public, la RIDT a signé un contrat pour le tri et la mise en marché de matières recyclables avec la Société VIA. Il prend fin le 31 mars 2018.

Le coût était de 35,90 \$ par tonne pour les matières recyclables envoyées au centre de tri de Rivière-du-Loup et 0 \$ la tonne pour les tubulures d'érablières.

Tel que discuté au dernier CA, les négociations ont débuté avec l'entreprise pour faire une entente à plus long terme et demander une exemption d'appel d'offre au MAMOT.

La demande officielle ne pourra cependant pas être faite avant plusieurs mois.

Dans le même temps, le prix des matières recyclées a commencé à baisser du fait de la fermeture des frontières chinoises, ce qui procure moins de revenus à Société VIA.

Il est important de rappeler que le contrat actuel de transport prévoit un site de livraison dans la région de Rivière-du-Loup pour les matières recyclables collectées au Témiscouata, sans quoi des coûts supplémentaires importants de transport seraient à assumer par la RIDT. En effet, les centres de tri capables de recevoir les matières du Témiscouata sont beaucoup plus loin et peu nombreux.

Il est proposé par M. Jean-Jacques Bonenfant, appuyé par M. André St-Pierre, que la RIDT continue ses démarches avec Société VIA pour rédiger un projet d'entente. Dès que possible, le conseil d'administration de la RIDT entérinera le projet d'entente pour le proposer au MAMOT.

D'ici là, les modalités du contrat actuel sont reconduites pour une première période de 2 mois (fin au 31 mai 2018). Le coût de traitement négocié avec la Société VIA pour cette période sera de 41,90 \$ la tonne entrante au centre de tri, afin de compenser, notamment, le prix à la baisse des matières vendues. Le coût pour les tubulures d'érablières reste à 0\$/tonne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2018-1270**

**d) Partenariat pour ressources en communication avec Co-Éco**

M. Maxime Groleau fait partie du conseil d'administration de l'organisme Co-éco, comme représentant de la MRC de Témiscouata. L'organisme a rédigé les premiers PGMR du KRTB en 2003 et gère encore certains services en lien avec les matières résiduelles dans le KRB (écocentres RDL et Kamouraska, communication/sensibilisation, ...)

À la suite d'un départ, Co-éco souhaite ouvrir un poste de chargé de communication et de sensibilisation à l'environnement.

N'ayant pas besoin d'un temps plein pour le moment, ils proposent à la RIDT d'afficher l'offre d'emploi pour un contrat d'un an et de partager la ressource à hauteur de 3 jours pour Co-éco et 2 jours pour la RIDT.

La RIDT décidera des tâches à effectuer par cette personne durant le temps alloué pour le Témiscouata mais la majorité des travaux seront faits à distance, du bureau de Co-éco à la Pocatière. Des rencontres pourront cependant avoir lieu au bureau de la RIDT.

Ces déplacements devront cependant être autorisés par le directeur général de la RIDT pour s'assurer d'en limiter les coûts.

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Fernand Albert, que la RIDT accepte la proposition de Co-éco pour l'embauche à temps partagé d'une ressource en communication. L'entente sera pour une durée d'une année à partir de la date d'embauche de la personne concernée. Co-éco sera l'employeur au sens de la loi.

La RIDT assumera l'ensemble des frais reliés au salaire de la personne employée directement par Co-éco dans une proportion de 40 % (2 jours sur 5) soit un montant d'environ 21 000 \$ pour un salaire en milieu d'échelle. Le montant réel sera fonction du salaire annuel fixé à la suite de l'embauche dans la proportion de 40 %.

La RIDT versera à Co-éco un montant forfaitaire de 750 \$ pour l'année pour compenser les frais d'administration reliés aux paies et autres démarches administratives requises pour cet employé. Si la personne devait se déplacer pour le compte de la RIDT, les frais de déplacement s'ajouteraient, comme ce serait le cas si elle travaillait pour la RIDT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2018-1271**

**5) PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - MATIÈRES ORGANIQUES**

**a) Suivi - Embauche d'un chargé de projets**

Pour donner suite aux discussions du dernier CA pour embaucher un nouvel employé, la RIDT a ciblé une personne pour occuper le poste de chargé de projet.

En effet, M. Thomas Ruest-Gagné avait déjà mentionné auparavant son fort intérêt pour les dossiers de la RIDT. Il en connaît le fonctionnement ainsi que le plan d'action du PGMR et il serait prêt à relever les défis qui sont proposés.

Une rencontre a eu lieu avec le comité de sélection.

M. Thomas Ruest-Gagné serait recruté comme chargé de projet Optimisation et suivi PGMR. Son entrée en poste serait le lundi 2 avril 2018 pour un contrat d'un an avec possibilité de renouvellement.

Il est par M. Jean-Pierre Ouellet, appuyé par M. Jean-Jacques Bonenfant, d'accepter le contrat de travail et les conditions qui y sont présentées. M. Gilles Garon et M. Maxime Groleau sont autorisés à signer ledit contrat de travail avec M. Thomas Ruest-Gagné, pour entériner son embauche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2018-1272**

**b) Bilan et suivi des opérations 2017**

M. Maxime Groleau dépose aux membres un document informatif qui permet de faire la synthèse des activités de la RIDT au 31 décembre 2017. Il traite notamment des différents services rendus comme la collecte et transport des matières résiduelles, le traitement des déchets, le traitement du recyclage et des tubulures d'érablières, la vidange des installations septiques, la gestion des écocentres et les autres activités connexes,

Le document sera envoyé aux municipalités et mis à disposition sur le site web de la RIDT.

**c) Collecte des encombrants 2018**

Comme l'année passée, les deux collectes d'encombrants seront sur inscription seulement. La première aura lieu dans le mois de Mai et l'autre dans le mois d'Octobre.

Le formulaire sera en ligne à partir du 2 avril 2018 jusqu'au 29 avril 2018.

Une fois toutes les inscriptions compilées par municipalité, la journée exacte de collecte sera mentionnée à chaque personne inscrite (par téléphone ou courriel). L'objectif est d'éviter d'envoyer un camion juste pour 4 ou 5 inscriptions, des regroupements de municipalités seront faits pour maximiser les transports.

Aucun matériau ne sera ramassé à une adresse non-inscrite.

Les informations à saisir ont été simplifiées pour ne conserver que :

- Nom et prénom
- Adresse complète du site où seront déposés les encombrants
- Municipalité
- Téléphone
- Courriel

Toutes les personnes intéressées pourront s'inscrire par elle-même via notre site web ou par téléphone à nos bureaux. Si des citoyens vont au bureau municipal pour s'inscrire, la RIDT va demander aux municipalités d'effectuer l'inscription directement en ligne afin d'éviter le dédoublement de démarche. Le lien leur sera fourni lors du début de la période des inscriptions.

Il n'y aura pas de formulaire de distribué dans chaque boîte aux lettres, chaque municipalité peut donc relayer l'information dans son journal municipal au moment où elle le souhaite.

Les informations sont sur l'aide-mémoire 2018-2019.

Une fois les collectes réalisées, les matériaux seront triés pour retirer tous les matériaux acceptables à l'écocentre et le reste sera enfoui.

**d) Gestion des matières organiques – Points de dépôts pour résidus verts**

M. Maxime Groleau fait le point sur les démarches en cours pour la gestion des matières organiques au Témiscouata. Tel que discuté lors du dernier conseil d'administration et de la table des officiers municipaux, il semble judicieux de planifier la démarche globale en deux phases.

1<sup>ère</sup> phase : mise en place de dépôts municipaux accessibles à toute la population, en plus des 4 écocentres existants.

2<sup>ème</sup> phase : demande de subventions pour l'achat et la distribution de composteur ainsi que la communication/sensibilisation reliée.

Les conteneurs à chargement avant seraient aussi déployés à ce moment-là.

Chaque site devra recevoir, pour le moment, la pelouse, les feuilles et les résidus de déchaumage dans une case ainsi que les branches dans une autre case.

Les bacs de métal servant pour les résidus domestiques dangereux, qui sont déjà dans les garages municipaux, devraient être positionnés à proximité, pour créer un site complet.

Un bac à déchets (pas de conteneur pour éviter les dépotoirs) devrait aussi être proche pour disposer des sacs poubelles ou autres petits déchets.

Une fois le service de conteneur à chargement disponible pour les matières organiques, chaque site recevra un conteneur pour les autres matières organiques résidentielles végétales (épluchures, fruits, ...) ainsi que pour les résidus alimentaires pour ceux qui souhaitent le faire. Les ICI qui produisent des matières organiques seraient approchées à ce moment-là pour avoir aussi des conteneurs.

La RIDT pourrait effectuer l'investissement et se charger de gérer les matériaux recueillis.

Chaque municipalité resterait responsable de la gestion quotidienne du dépôt.

Afin d'éviter certaines contraintes, le volume stocké devra être inférieur à 150 m<sup>3</sup> et le site devra être bien drainé et ne pas servir de lieu de compostage mais de transfert seulement.

**6) LIEU D'ENFOUISSEMENT**

**a) Appel d'offre pour des services professionnels – Cellule phase 2**

Il faudrait débiter dès maintenant les démarches d'appel d'offre pour les études de construction de la phase 2 et pour avoir les autorisations requises du MDDELCC.

M. Maxime Groleau va préparer un devis pour les mandats professionnels à prévoir et le suivi sera fait lors du prochain conseil d'administration.

**7) VARIA**

**a) Entente – Recyclage de volumes importants de carton**

Plusieurs programmes de subventions sont liés aux performances de détournement des matières du lieu d'enfouissement.

Sur le territoire, certains matériaux ne transitent pas par les services de la RIDT mais sont quand même recyclés. Afin de pouvoir comptabiliser ces quantités de matières recyclées, la RIDT pourrait signer une entente de partenariat avec certains récupérateurs.

Dans le cas actuel, il s'agit du carton de Meubles Réal Levasseur qui est récupéré directement par Récupération RDL. La RIDT pourrait demander à faire installer des conteneurs à recyclage sur le site mais cela ne serait pas à l'avantage de l'entreprise. La quantité est d'environ 24 tonnes par année.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. Jean-Pierre Ouellet, que la RIDT signe une entente de récupération spécifique avec l'entreprise Récupération RDL. L'entreprise effectuera le ramassage du carton de Meubles Réal Levasseur sans frais pour la RIDT. Elle s'occupera par la suite de faire recycler ces matières. Les quantités récupérées chaque année seront comptabilisées et transmises à la RIDT car elles font partie des matières recyclées à intégrer au bilan fourni à Recyc-Québec

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2018-1273**

**b) Réouverture des écocentres – Horaire estival**

La date de réouverture des 4 écocentres selon l'horaire estival est prévu pour le 9 avril 2018. Les horaires sont disponibles sur le site web et l'aide-mémoire de collecte.

**c) Calendrier – Vidanges des installations septiques 2018**

Le calendrier prévisionnel fourni par Sani-Lang est le suivant.

Municipalité	Nombre prévu	Période prévue
Rivière-Bleue	181	semaine du 21 mai au 27 mai et suivante
Saint-Marc-du-Lac-Long	65	semaine du 28 mai au 3 juin
Saint-Jean-de-la-Lande	72	semaine du 4 juin au 10 juin
Pohénégamook	188	semaine du 11 juin au 17 juin et suivante
Saint-Athanase	105	semaine du 18 juin au 24 juin
Seconde tournée n°1		semaine du 25 juin au 1 juillet
Saint-Juste-du-Lac	151	semaine du 2 juillet au 8 juillet et suivante
Auclair	66	semaine du 9 juillet au 15 juillet
Lejeune	86	semaine du 16 juillet au 22 juillet
Biencourt	48	semaine du 16 juillet au 22 juillet
Packington	172	semaine du 23 au 29 juillet et suivante
Seconde tournée n°2		semaine du 30 juillet au 5 août
Municipalité	Nombre prévu	Période prévue
Saint-Michel-du-Squatec	66	semaine du 6 août au 12 août
Saint-Pierre-de-Lamy	48	semaine du 6 août au 12 août
Saint-Honoré-de-Témiscouata	77	semaine du 13 août au 19 août
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	85	semaine du 20 août au 26 août
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	80	semaine du 27 août au 2 septembre
Saint-Eusèbe	89	semaine du 3 septembre au 9 septembre
Témiscouata-sur-le-Lac	355	semaine du 10 septembre au 30 septembre
Dégelis	175	semaine du 1 octobre au 14 octobre
Seconde tournée n°3		semaine du 15 octobre au 21 octobre

Les dates peuvent cependant changer en cours d'avancement mais les municipalités seront avisées au fur et à mesure.

**8) PROCHAINE RENCONTRE**

Les troisièmes mercredis du mois, soient :

- Mercredi 18 avril 2018
- Mercredi 16 mai 2018
- Mercredi 20 juin 2018
- Pas de rencontre en juillet 2018
- Mercredi 22 août 2018
- Mercredi 19 septembre 2018
- Mercredi 17 octobre 2018
- Mercredi 21 novembre 2018
- Mercredi 19 décembre 2018

9)

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Simon Bolduc de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-1274**

---

Claude H. Pelletier, vice-président

---

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier